

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**PROJET
DE
REHABILITATION,
REFECTION,
SECURISATION et
ISOLATION
DE LA
SALLE
POLYVALENTE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRES
DE L'ETAT
AU TITRE DE LA
D.E.T.R. 2023,
DE LA REGION
OCCITANIE,
et du
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'AUDE**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :

13/10/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13/10/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

26/10/2022

PAR PUBLICATION
LE :

26/10/2022

N° 2022/38

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, ESCAX, ETHEVE, GACHET, LECLAIR, PIVA, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : M.M. CADENEL, FILLAQUIER, HECK.

Procurations : Mme DUVAL à Mme LECLAIR, Mme MOUCHET à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON, Mr MIGUEL à Mr PIVA, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme LECLAIR Jackie

Monsieur le Maire expose :

La salle polyvalente de la commune, construite en 1993, est un bâtiment extrêmement sollicité quotidiennement par les établissements scolaires, les associations et autres partenaires.

Ce lieu accueille régulièrement des manifestations sportives, et autres évènements par la capacité à accueillir un large public. Peu de communes sur le canton sont dotées d'une telle structure.

Cet équipement est la pierre angulaire du tissu associatif Palajanais et des communes voisines.

Afin d'améliorer l'accueil, la sécurité, les performances thermiques au niveau du sol, tant pour les utilisateurs que pour les spectateurs, une rénovation du sol avec la mise en place d'un sol sportif et des tribunes fixes semblent la meilleure des solutions pour améliorer l'attractivité, pérenniser et développer les activités, utiliser au maximum de ses capacités, ce lieu attractif dans les meilleures conditions acoustiques et sécuritaires.

Le coût global de cette opération est estimé à **191.232 € HT**.

Ce dossier va être donc être déposé auprès de plusieurs organismes pouvant attribuer des aides financières.

Les modalités de financement pourraient être les suivantes :

- **ETAT (au titre de la DETR 2023) : 30%**
- **REGION : 20%**
- **DEPARTEMENT : 30%**
- **COMMUNE : 20%**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, par :

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- APPROUVE ce projet d'investissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de :

- 1) Mr le Préfet de l'Aude, au titre de la D.E.T.R. 2023,
- 2) Mme la Présidente de la REGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE,
- 3) Mme la Présidente du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID : 011-211102728-20221020-DEL2022_38-DE